

Municipalité de Saint-Célestin (paroisse)

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL & GREFFIER-TRÉSORIER DE LA  
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin a adopté lors de l'assemblée régulière du conseil soit le 04 juillet 2022, la résolution numéro 2022-07-0104 pour la fermeture du bureau municipal pour les vacances d'été 2022.

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 2022-06-096 a lieu d'être modifié;

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Madame Mireille Lemay, et résolu à l'unanimité :

QUE le bureau municipal soit fermé du 25 juillet au 4 août 2022 inclusivement et du 15 août au 25 août 2022 inclusivement pour les vacances. Les courriels et les messages vocaux seront pris régulièrement.

DONNÉ à Saint-Célestin ce 6<sup>e</sup> jour de juillet 2022



Greffier-Trésorier (e)

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Donald Brideau, directeur général & greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Célestin (paroisse), certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 06 juillet 2022 entre 10:00 et 12 :00 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6 juillet 2022.



signature